



## Règlement du Trophée Sports Mécaniques Autos UFOLEP Trophée Sud Est 2025



Règlement particulier, annexe au règlement sportif national UFOLEP

### 1) Périmètre du trophée

Le périmètre du trophée est défini avec l'accord des comités départementaux concernés. Il regroupe des clubs des départements de la région Auvergne Rhône Alpes ainsi que des clubs des départements voisins à la région Auvergne Rhône Alpes.

### 2) Gestion / Statut Juridique

Le Trophée Sud Est (TSE) est géré par une association de comité de coordination qui est affiliée au comité départemental UFOLEP de la Drôme. Son objectif est de permettre d'organiser un trophée interrégional sur les courses se déroulant dans le Sud-Est de la France, afin de promouvoir le Kart Cross dans cette région et offrir aux concurrents la possibilité de se qualifier au championnat national UFOLEP.

Le bureau est constitué de membres issus des clubs adhérents au Trophée Sud Est renouvelé chaque année lors de l'assemblée générale de début de saison (année civile).

#### Constitution du bureau :

- 1 Président
- 1 Trésorier
- 1 Secrétaire
- 1 Responsable Technique
- 1 Responsable Sécurité
- 1 Responsable Classement/Chrono
- x Appuis

Chaque club est représenté par son président ou un de ses représentants.

Les membres du bureau sont élus par les présidents de club (ou leurs représentants). Les fonctions du bureau sont définies par les membres du bureau.

Seuls les présidents de club ou un de leur représentant club votent les propositions soumises aux votes, les membres du bureau ne sont que force de proposition.

#### Membres du bureau et fonctions :

- Président : CHAMPIN Jean Pierre
- Trésorier : LEREBOURG Didier
- Secrétaire : BARRIL Gilles, (calendrier, CAA, Formation)
- Responsable Technique : PERRAUD Christian
- Responsable Sécurité : BACONNIER Alain
- Responsable Classement/Chrono : RICHARD Christophe, (vignettes sécurisées, vignettes millésimées)
- Appui : BARRAL Lionel
- Appui : LAPIERRE Daniel
- Appui : CHAPUS Jean Pierre

#### Clubs adhérents :

- Association Daréziene Sport Auto – Rhône (69)
- Auberet Tout Terrain – Drome (26)
- Autocross Club 38 – Isère (38)
- Autocross Veynois – Haute Alpes (05)
- Calvary'Cross – Isère (38)
- Cross Car Sassenay 71 – Saône et Loire (71)
- Foyer Rural Kart Cross La Laupie – Drome (26)
- Kart Cross Club des Auzières – Vaucluse (84)
- Kart Cross Villefort – Lozère (48)
- Val Rhône Kart Cross– Drome (26)
- Velay Kart Cross – Haute Loire (43)

Un club désirant intégrer le Trophée Sud Est doit émettre sa demande au président du TSE. Cette demande sera étudiée lors de l'assemblée générale de début de saison avec accord de la CN.

Une personne désirant intégrer le bureau du Trophée Sud Est doit émettre sa demande au président du TSE. Sa candidature sera soumise au vote lors de l'assemblée générale de début de saison.

### **Modalités d'adhésion et tarifs**

Pour adhérer au Trophée Sud Est, les clubs doivent :

- Fournir au Comité de Coordination
  - Un justificatif d'affiliation à un comité départemental UFOLEP.
  - La liste des pilotes, ainsi que la liste des officiels et bénévoles du club
- Régler une participation
  - Pour les clubs « non organisateurs » de **300€**
  - Pour les clubs « organisateurs » : **150€**
- Participer à la réunion d'ouverture de la saison et à celle de clôture le jour de la remise des prix.

Les cotisations perçues par le comité de coordination du Trophée Sud Est permettent d'assurer :

- Les frais administratifs
- Les frais de fonctionnement
- Les frais de formation
- Le remboursement des frais de déplacement pour les réunions nationales.
- L'achat de récompenses pour la remise des prix de fin de saison pilotes et officiels
- L'achat et l'entretien du matériel
- Les frais de déplacement pour l'acheminement du matériel sur les courses

Pour les pilotes, la prise la vignette millésimée au trophée validera le choix du trophée, La vignette va de pair avec la possession d'une licence UFOLEP sport mécaniques en compétition en cours de validité pour la pratique du Kart Cross ou de la Poursuite sur Terre.

Les fiches individuelles pilotes, les passeports techniques, les vignettes sécurisées et les vignettes millésimées doivent être impérativement demandés par chaque club au responsable du Trophée Sud Est.

Aucune demande individuelle ne sera acceptée.

Les pilotes désirant changer de club à l'intersaison doivent demander une « mutation » à leur ancien club. Ce bon permet de garder de meilleurs rapports entre les clubs mais surtout de valider la sortie d'un club en n'ayant pas d'impayés. En cas de non-respect de cette règle, il est de la responsabilité du nouveau club accueillant le pilote de solutionner les conflits

### **3) Calendrier des manifestations**

Voir annexe 1.

### **4) Règlements techniques et sportifs du Trophée**

Les règlements techniques et sportifs du trophée s'appuient sur les règlements nationaux qui sont disponibles sur le site de la commission nationale : <https://www.ufolep-cns-auto.fr/>

Le Trophée Sud Est est un trophée Kart Cross et Poursuite sur Terre. Ces deux disciplines sont qualificatives au national Kart Cross et national Poursuite sur Terre.

**Catégories** : Toutes les catégories Kart Cross et Poursuite issues des règlements nationaux UFOLEP sont représentées. Pour le Kart Cross, en fonction du nombre de pilotes inscrits, deux catégories complémentaires sont proposées :

- OPEN Carbu
- FEMININE

**Bride 602** : La bride « obligatoire » (Gravée et validée TSE) sera facturée 20 €.(Une bride identique pour chaque 602 est nécessaire pour éviter tous les conflits).

**Choix des places sur la grille** : Sur chaque ligne, le pilote peut choisir sa place y compris pour les remises en grille suite à un drapeau rouge.

**Position sur la grille pour les manches qualificatives** : Pour la première manche, la position est déterminée en fonction des résultats chronos, pour les manches 2, 3, 4, c'est la position de la manche précédente avec pour les catégories à

plusieurs séries une mise en commun de tous les concurrents par le calcul d'un classement de la manche précédente avec départage des exæquos par la position des essais chronos.

**Pneus** : Les pneus à crampon sont interdits sur toutes les courses organisées par le Trophée Sud Est pour le Kart Cross

#### **Règlement particulier Catégorie OPEN Carbu :**

Elle est ouverte à tous pilotes licenciés UFOLEP normalement engagés au TSE

Les règlements, Technique, Sportif UFOLEP et TSE en vigueur, seront appliqués en dehors des points suivants :

- Le choix de cette catégorie est fait pour la saison complète et il implique de fait un « Gentleman Agrément » entre les pilotes.
- Elle se gère en autonomie sur le plan disciplinaire, en accord avec le directeur de course
- Cette catégorie est qualificative pour le National de Kart-Cross par manque de concurrents de la catégorie OPEN du TSE
- Les véhicules seront équipés de moteurs 600 OPEN à Carburateur EXCLUSIVEMENT
- Seul les Pneus (jaunes ou bleus) sans crampons seront utilisés quel que soit l'état de la Piste

#### **Règlement particulier Catégorie FEMININE :**

Elle est ouverte à tous pilotes licenciés UFOLEP normalement engagés au TSE

Les règlements, Technique, Sportif UFOLEP et TSE en vigueur, seront appliqués en dehors des points suivants :

- Le choix de cette catégorie est fait pour la saison complète.
- Elle s'autogère sur le plan disciplinaire, en accord avec le directeur de course
- Cette catégorie est qualificative pour le National de Kart-Cross en catégorie OPEN
- Les véhicules seront équipés de moteurs 500 ou ER6 MAXI ou SV ou 600 OPEN (injection ou carburateur) et conformes aux règlements techniques spécifiques à ces catégories.
- Seules les catégories OPEN et OPEN Carbu sont autorisées à partager leurs kart avec une féminine. Pour les catégories 500 et ER6 Maxi ou SV, la pilote féminine ne pourra pas partager son kart avec un pilote inscrit en 500 et ER6 Maxi ou SV à la même course.

**Renouvellement de licence** : La licence devra être renouvelée au plus tard le 01 Septembre de l'année en cours afin de pouvoir participer aux épreuves de fin de saison.

### **5) Modalités d'inscription et d'engagement aux courses du Trophée**

#### **1/ Inscription au trophée**

Pour participer au trophée du Sud Est, le pilote doit :

- Être inscrit à un club adhérent au TSE
- Être en possession d'une licence UFOLEP sports mécanique en compétition en cours de validité
- Avoir sa fiche pilote avec vignette millésimée délivrée par le Trophée Sud Est, pour un montant de **16 €**, somme entièrement reversée à l'UFOLEP.
- Acquitter la somme de **70 €** pour l'inscription au Trophée Sud Est
- Avoir un numéro de course validé (Fourni par le Trophée)

#### **2/ Inscription aux courses**

##### **2.1/ Pilote inscrit au Trophée**

Un pilote inscrit au TSE doit utiliser l'application dématérialisée d'inscription par mail (description en annexe 2).

Le montant de l'inscription est fixé à **75 €** pour les pilotes de plus de 20 ans et **60 €** pour les pilotes de moins de 20 ans.

En cas d'inscription tardive, le tarif est majoré soit **90 €** pour les pilotes de plus de 20 ans et **75 €** pour les pilotes de moins de 20 ans.

##### **2.2/ Pilote non inscrit au Trophée**

Un pilote non inscrit au Trophée doit utiliser l'application dématérialisée d'inscription en ligne Ufolep Engage-Sports.com depuis <https://inscriptions.ufolep.org/c/club/82698/> (description en annexe 2).

Le pilote doit :

- Être inscrit à un club adhérent UFOLEP
- Être en possession d'une licence UFOLEP sports mécanique en compétition en cours de validité
- Avoir une fiche pilote avec vignette millésimée de l'année.
- Avoir un numéro de course qui sera déterminé par le responsable du Trophée Sud Est, (au besoin un numéro lui sera fourni si nécessaire pour la somme de **15 €**)

Le montant de l'inscription est fixé à **75 €**, en cas d'inscription tardive, le tarif est majoré soit **90 €**  
Un montant de **15 €** sera reversé au comité de coordination du Trophée Sud Est par le club organisateur  
Le pilote ne sera pas classé au Trophée Sud Est  
Son engagement n'est pas prioritaire en cas de dépassement des quotas prévus par l'organisation

## 6) Contrôle Technique d'avant saison

Un pré contrôle technique sera organisé le samedi 22 Mars 2025 à la LAUPIE

## 7) Modalités de contrôles administratifs et techniques toutes épreuves

### 1/ Contrôle administratif

Les contrôles administratifs seront ouverts de 9h à 12h le samedi matin de chaque épreuve.  
Chaque pilote doit se présenter au contrôle administratif avant de réaliser son contrôle technique avec

- Licence
- Fiche Pilote
- Passeport Technique
- Permis de conduire ou CAA
- Autorisation parentale ou tuteur légal pour les pilotes mineurs à chaque course
- Moyen de paiement pour les pilotes inscrits au TSE

### 2/ Contrôle Technique

Les contrôles techniques seront ouverts de 9h à 12h le samedi matin de chaque épreuve, et en fonction du temps, un complément pourra être ouvert en tout début d'après-midi le samedi  
Chaque pilote doit se présenter au contrôle technique avec son passeport technique et son équipement pilote.

Pour les pilotes qui ont déjà validé un contrôle technique complet soit lors du pré contrôle d'avant saison organisé par le TSE, soit lors d'une course du TSE, un simple contrôle de sécurité pourra être réalisé lors du contrôle technique ou un contrôle complet par catégorie.

Sur chaque course, des Au cas où un pilote se présente à une course sans avoir validé un contrôle technique complet soit lors du pré contrôle d'avant saison organisé par le TSE, soit lors d'une course du TSE, un contrôle technique complet sera réalisé avant d'autoriser le pilote à participer à l'épreuve. Si le pilote ne se présente pas suffisamment tôt au contrôle technique et qu'il n'est pas possible de réaliser le contrôle par contrainte de temps, le pilote ne pourra pas participer à l'épreuve et son engagement ne lui sera pas remboursé.

Sur chaque épreuve, des contrôles techniques ponctuels seront réalisés à la sortie des manches sous la responsabilité du responsable technique et du Directeur de course.

Un espace réservé au contrôle technique devra être mis en place par l'organisateur de l'épreuve et n'est accessible qu'aux officiels et pilotes inscrits à la compétition

## 8) Officiels

Chaque club du trophée doit impérativement :

- Former et faire recycler ses officiels : commissaires de piste, chef de poste, commissaire technique, directeurs de courses
- Tenir un listing précis et le communiquer au responsable du Trophée
- Motiver ses officiels à participer aux courses

Le club organisateur de la course doit fournir les repas du samedi soir et du dimanche midi ainsi que des boissons aux officiels.

## 9) Déroulement de la journée

### 1/ Déroulement d'une épreuve

Une course du Trophée Sud Est est organisée sur deux jours  
Organisation type :

- Contrôle administratif : Samedi 9h – 11 h
- Contrôle technique : Samedi 9h – 11 h et complément en début d'après-midi si possible
- Briefing commissaires : Samedi 11 h
- Briefing pilotes : Samedi 11h30 (présence obligatoire des pilotes)
- Essais libre / Chronos : Samedi 13h30
- Manches qualificatives 1 : Samedi après-midi à la fin des essais chronos.
- Manches qualificatives 2,3,4: Dimanche matin et dimanche début d'après-midi
- Finales : Dimanche après-midi à la suite de la quatrième manche qualificative
- Remise des prix : Dimanche fin de journée

Des adaptations de cette organisation type sont possibles et seront définies par le règlement particulier de l'épreuve

Quelle que soit la catégorie, les nouveaux pilotes auront, en plus du briefing normal, une petite formation obligatoire (drapeaux, procédures de départ etc. etc.) par un des directeurs de course.

En cas de contraintes, (météo, arrêt de course...), le déroulement de la course pourra être modifié sous la responsabilité du directeur de course et du club organisateur.

L'ordre des manches est à l'appréciation du directeur de course, il peut être modifié au cours de la journée pour cas de force majeure.

## **2/ Classement de la course**

Le classement général de la course est déterminé par la somme des points des trois meilleurs résultats des manches qualificatives additionné des points marqués en finale. L'attribution des points et le départage des ex-aequo sont conformes au règlement sportif national. Un non-partant lors d'une série se verra attribuer le nombre de point qu'il aurait eu s'il avait terminé dernier de la série contenant le plus de pilote de sa catégorie, majoré de 1 point.

Si une course ne peut être faite en totalité, un classement sera établi en fonction des manches réellement réalisées

## **3/ Attributions des points pour le classement du trophée**

L'attribution des points pour le classement du TSE est déterminée à partir du classement général de chaque épreuve et uniquement pour les pilotes inscrits au Trophée Sud Est pour chaque catégorie selon la règle définie à l'article 16.

### **10) Qualifications au National**

Seul les pilotes ayant pris leur vignette millésimée au TSE et étant classés au TSE peuvent être qualifiés au national

Pour les qualifications aux épreuves nationales 2025, les qualifiés et suppléants seront déterminés par le classement au Trophée Sud Est ;

La période de qualification ira de la première épreuve du trophée 2025 jusqu'à la date définie par la CN pour le retour des qualifiés et des suppléants conformément aux quotas attribués par la CN.

### **11) Annulation d'épreuve le jour de la course**

En cas d'annulation le jour de la course (pour cause de météo ou autres), aucun remboursement d'engagement ne sera effectué. Les points maximums de chaque catégorie seront attribués à chaque pilote ayant réalisé son contrôle administratif et son contrôle technique, soit 60 points pour la catégorie OPEN et 30 points pour les autres catégories.

Les engagements ne seront pas encaissés si la course est annulée dans la semaine précédant la course ;

### **12) Interruption définitive d'épreuve le jour de la course**

Si une course ne peut être faite en totalité, un classement général sera établi selon les règles suivantes pour chacune des catégories :

- Arrêt de course après chronos : Classement établi d'après le résultat des essais chronos
- Arrêt de course après la première manche : Classement établi d'après le résultat de la première manche, en cas d'égalité, le départage est fait par rapport aux résultats des essais chronos
- Arrêt de course après la deuxième manche : Classement établi d'après le cumul des résultats de la première et deuxième manche, en cas d'égalité, le départage est fait par rapport aux résultats des essais chronos
- Arrêt de course après la troisième manche : Classement établi d'après le cumul des résultats des 3 manches, en cas d'égalité, le départage est fait par rapport aux résultats des essais chronos
- Arrêt de course après la quatrième manche : Classement établi d'après le cumul des 3 meilleurs résultats des 4 manches, en cas d'égalité, le départage est fait par rapport aux résultats des essais chronos

Pour les catégories ayant plusieurs séries, il est nécessaire que toutes les séries d'une même manche soient menées à terme

L'attribution des points pour le classement du TSE reste identique au chapitre 9 paragraphe 3

### 13) Barème des sanctions des manifestations

Voir Règlement national

### 14) Remise des récompenses

Les prix ne seront remis qu'aux pilotes présents à la remise des prix (tenue correcte exigée des participants)

Il est interdit de remettre de l'alcool aux mineurs et à but d'uniformité à tous les concurrents des catégories 602 et ER6 Bridé

Il est bienvenu d'offrir également une récompense aux bénévoles et officiels ayant participé à l'épreuve.

### 15) Discipline, Comportement et Civisme

1/ Chaque pilote doit connaître les règlements nationaux ainsi que le règlement spécifique du TSE.

2/ Chaque pilote doit repartir avec ses déchets et laisser l'endroit propre

3/ Après minuit les nuisances sonores sont interdites (sonos, groupes électrogènes, cris, musique forte). Ces mesures sont valables pour les soirées du vendredi et du samedi de veille de course.

4/ Des contrôles d'alcoolémie peuvent être faits dès le matin aux essais et pour toute la manifestation, aussi bien pour les pilotes que pour les officiels. En cas de contrôle positif ( $>0,25\text{mg/l}$  d'air expiré), le pilote ou officiel sera exclu pour la journée

5/ Pour des raisons de sécurité les « donuts » ou autres exhibitions dans l'enceinte de la course sont formellement interdites, elles seront systématiquement sanctionnées.

6/ Les pilotes et leurs accompagnateurs doivent le respect aux officiels, aux bénévoles, mais également aux autres concurrents. En cas de débordement, d'agression verbale ou physique, une sanction disciplinaire sera prise.

Chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs, il est susceptible d'être sanctionné en cas de non-respect des règles d'un de ses accompagnateurs

Le jury pourra se réunir en commission disciplinaire de 1ère instance

En début et fin d'épreuve, les rapports de clôture des courses précédentes seront étudiés par la direction de course, qui mettra à jour les fiches individuelles pilotes.

### 16) Classements du Trophée / Points

Le classement du trophée est établi par catégorie en faisant la somme des points obtenus à chaque course.

Pour chaque course les points attribués sont :

**Pour la catégorie OPEN** : 1er 60pt ; 2ème 55pt ; 3ème 52pt ; 4ème 51pt ; 5ème 50pt ; puis un point de moins à chaque classement et ceci jusqu'au 50ème avec 5pt et 5 pt de participation pour tous les classements suivants.

**Pour les autres catégories** : 1er 30pt ; 2ème 25pt ; 3ème 22pt ; 4ème 21pt ; puis un point de moins à chaque classement et ceci jusqu'au 20ème avec 5pt et 5 pt de participation pour tous les classements suivants.

Remarque : Pour marquer les points de participation (5 points) le pilote doit avoir confirmé son engagement aux contrôles administratif et technique et s'être présenté aux essais chronométrés avec son véhicule.

Les ex-æquo sont départagés par la meilleure place obtenue lors de la saison et si nécessaire par le second meilleur résultat obtenu.

Pour la saison 2025 : Le classement sera établi de la première course à la dernière course de la saison 2025.

Si lors de la saison, un pilote change de catégorie, il sera comptabilisé dans les deux catégories, et choisira celle qu'il désire pour le classement final du TSE.

Tous les pilotes classés ayant participé à au moins deux courses recevront un "Trophée souvenir" à condition d'être présents lors de la cérémonie de remise des prix.

### 17) Communication / Internet

Les différentes informations sont communiquées par l'intermédiaire d'espaces internet dédiés seules sources officielles du Trophée Sud Est, soit :

- Site internet : <http://www.kartcross-tse.com/>
- Forum TSE : <https://forumdutse.forumactif.com/f1-le-forum>
- Liste des pilotes inscrits à une course : <https://sites.google.com/view/inscription-tse/>

## 18) Divers

Le matériel du TSE (extincteur, feux de départ, drapeaux, radio, etc...) sera mis à la disposition à titre gratuit et sera sous la responsabilité du club organisateur qui en prendra la gestion durant toute la durée du week-end.

Le club organisateur sera responsable du rangement de ce matériel. En fin de manifestation, il devra s'assurer que le matériel est complet et en bon état et mettre à disposition un véhicule pour ramener ce matériel (4x4 ou quad)

Toutes détériorations ou manques seront remplacés et facturés au club organisateur.

## ANNEXE 1 - Calendrier 2025

| pré-contrôle technique d'homologation |                        |                 |
|---------------------------------------|------------------------|-----------------|
| Date                                  | Lieu                   |                 |
| 22 Mars 2025                          | La LAUPIE              |                 |
| Roulages                              |                        |                 |
| Date                                  | Lieu                   |                 |
| 23 Mars 2025                          | La LAUPIE              |                 |
| Course TSE 2025                       |                        |                 |
| Date                                  | Lieu                   | Club            |
| 05 et 06 Avril 2025                   | DAREIZE (69)           | ADSA            |
| 19 et 20 Avril 2025                   | ROAIX (84)             | KCCA            |
| 26 et 27 Avril 2025                   | St BRES (30)           | VAL RHONE KC    |
| 10 et 11 Mai 2025                     | AUREL (26)             | AUBERET TT      |
| 24 et 25 Mai 2025                     | La LAUPIE (26)         | FRKCC La LAUPIE |
| 07 et 08 Juin 2025                    | SASSENAY (71)          | CCS71           |
| 21 et 22 Juin 2025                    | VILLEFORT (48)         | KC VILLEFORT    |
| 05 et 06 Juillet 2025                 | CHAMPIER (38)          | CALVARY CROSS   |
| National                              |                        |                 |
| Date                                  | Lieu                   |                 |
| 09 et 10 Aout 2025                    | Marcilly le Hayer (10) |                 |
| 23 et 24 Aout 2025                    | Is Sur Tille (21)      |                 |
| Suite Courses TSE 2025                |                        |                 |
| Date                                  | Lieu                   | Club            |
| 06 et 07 Septembre 2025               | VEYNES (05)            | AC VEYNOIS      |
| 20 et 21 Septembre 2025               | AMBERT (63)            | VELAY KC        |
| Remise des prix                       |                        |                 |
| Date                                  | Lieu                   |                 |
| xxxx 2025                             | A définir              |                 |



## ANNEXE 2 – Engagement aux courses

### 1/ Pour les pilotes inscrits au TSE

Les inscriptions aux courses du TSE sont dématérialisées et se font par messagerie électronique

#### Comment ça marche

Pour s'inscrire ou se désinscrire à une course, il faut envoyer un mail depuis votre messagerie personnelle à destination de :

[inscription.tse@gmail.com](mailto:inscription.tse@gmail.com)

*!! Il est important que chaque pilote ait une messagerie personnelle, c'est l'adresse mail du pilote qui est l'identifiant unique. En cas de changement d'adresse mail en cours de saison, il est important de faire remonter l'information à son président ou au responsable du TSE.*

L'objet du mail doit être du type :

**Inscription #AAAA-NN** pour une inscription

**Désinscription #AAAA-NN** pour une désinscription

**AAAA** étant l'année et **NN** le numéro de la course par ordre chronologique du calendrier

Le contenu du message n'a aucune importance, seul l'objet est pris en compte

Attention, il faut bien respecter cette syntaxe et ne rien ajouter en plus dans l'objet

Erreur les plus fréquentes :

- ✓ Oubli de l'espace entre "inscription" et #
- ✓ Pas de tiret ou insertion d'espace entre l'année et le numéro de course
- ✓ Ajout d'informations autre que celles décrites
- ✓ Fautes sur les mots "inscription" et "désinscription"

| Calendrier 2025         |                |              |                 |
|-------------------------|----------------|--------------|-----------------|
| Date                    | Course         | N° de Course | Organisateur    |
| 05 et 06 Avril 2025     | DAREIZE (69)   | #2025-01     | ADSA            |
| 19 et 20 Avril 2025     | ROAIX (84)     | #2025-02     | KCCA            |
| 26 et 27 Avril 2025     | St BRES (30)   | #2025-03     | VAL RHONE KC    |
| 10 et 11 Mai 2025       | AUREL (26)     | #2025-04     | AUBERET TT      |
| 24 et 25 Mai 2025       | La LAUPIE (26) | #2025-05     | FRKCC La LAUPIE |
| 07 et 08 Juin 2025      | SASSENAY (71)  | #2025-06     | CCS71           |
| 21 et 22 Juin 2025      | VILLEFORT (48) | #2025-07     | KC VILLEFORT    |
| 05 et 06 Juillet 2025   | CHAMPIER (38)  | #2025-08     | CALVARY CROSS   |
| 06 et 07 Septembre 2025 | VEYNES (05)    | #2025-09     | AC VEYNOIS      |
| 20 et 21 Septembre 2025 | AMBERT (63)    | #2025-10     | VELAY KC        |

Exemple d'inscription pour la course de AUREL : **inscription #2025-04**

Exemple de désinscription pour la course de CHAMPIER : **désinscription #2025-08**

#### Formalités

L'engagement étant dématérialisé, l'envoi du règlement par chèque n'est plus possible.

Ceci implique que les pilotes payent l'inscription lors du contrôle administratif. Afin de sécuriser les paiements, et en cas d'absence d'un pilote à la course, et après prise de contact avec le président de son club, l'engagement sera facturé au club du pilote, Charge à chaque club d'assurer la récupération de la somme engagée par un système de chèque de caution ou autres modalités.

Pour avoir les droits ouverts aux inscriptions, chaque pilote doit renseigner un formulaire d'engagement (téléchargeable sur le site du TSE) correctement renseigné et signé remis à son responsable de club ainsi que de satisfaire aux exigences de son club pour les garanties de paiement.

Le responsable du club informe le responsable du TSE pour que les droits d'engagement soient ouverts au pilote. A partir de cette ouverture de droit, le pilote peut s'inscrire aux courses



A chaque course, le pilote inscrit se présente au contrôle administratif avec le règlement par chèque déjà rempli et à l'ordre de l'organisateur avec son Nom, sa catégorie et son numéro de course inscrits au dos du chèque. Il est également possible de payer en espèces à condition d'avoir la monnaie.

En cas d'impossibilité de paiement ou d'absence du pilote alors qu'il ne s'est pas désinscrit, et si le club n'est pas en mesure d'assumer le règlement de son pilote, la possibilité d'engagement dématérialisé sera retirée au pilote.

## Délai d'inscription

Les droits d'inscription sont ouverts dès le début de la saison sous condition de répondre aux conditions ci-dessus.

A chaque inscription le pilote reçoit un mail dans un délai d'une heure lui indiquant la confirmation d'inscription si tout est conforme ou un message d'erreur avec les raisons du refus en cas de problème.

Le pilote a la possibilité de s'inscrire jusqu'au jeudi précédent la course à 23h59.

Si son inscription est faite avant le Lundi à 23h59, 12 jours avant la course, le tarif d'engagement est normal, soit pour 2025, 75 € pour les plus de 20 ans et 60 € pour les moins de 20 ans.

Si son inscription est faite à partir du Mardi, 11 jours avant la course, le tarif d'engagement est majoré soit pour 2025, 90 € pour les plus de 20 ans et 75 € pour les moins de 20 ans. Cette majoration est au bénéfice du club organisateur.

Si son inscription est faite après le Samedi précédent la course à 23h59, il sera placé en fond de grille.

Le pilote a la possibilité de se désinscrire dès que son inscription a été validée

Si sa désinscription est faite après le Lundi précédent la course à 23h59, un chèque de caution sera encaissé

| Or sa désinscription est faite après le Lundi précédant la course à Zénith, un chèque de caution sera encaissé |                              |      |      |      |      |      |      |      |        |      |      |      |      |                            |      |                              |      |            |      |      | WE de<br>la course |      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|--------|------|------|------|------|----------------------------|------|------------------------------|------|------------|------|------|--------------------|------|
|                                                                                                                | ...                          | mar. | mer. | jeu. | ven. | sam. | dim. | lun. | mar.   | mer. | jeu. | ven. | sam. | dim.                       | lun. | mar.                         | mer. | jeu.       | ven. | sam. | dim.               | lun. |
| inscription                                                                                                    | Règlementaire                |      |      |      |      |      |      |      |        |      |      |      |      | fond de grille 1ere manche |      |                              |      | Impossible |      |      |                    |      |
| Désinscription                                                                                                 | Sans encaissement de caution |      |      |      |      |      |      |      |        |      |      |      |      |                            |      | Avec encaissement de caution |      |            |      |      |                    |      |
| Tarif                                                                                                          | Normal                       |      |      |      |      |      |      |      | Majoré |      |      |      |      |                            |      |                              |      |            |      |      |                    |      |

## Diffusion de la liste des inscrits

Dans un délai maximum de 6h suivant une inscription ou une désinscription, la liste des pilotes participants à la course est mise à jour et est visible sur le site internet dédié aux inscriptions depuis l'onglet "Publication Inscription" à l'adresse suivante :

<https://sites.google.com/view/inscription-tse/>

Astuce : un accès direct à cette page web est disponible sur le mail de retour d'inscription

## 2/ Pour les pilotes non-inscrits au TSE

L'inscription est dématérialisée et se fait depuis l'espace web "inscriptions.ufolep.org", le règlement est obligatoire par carte bancaire.

La liste des pilotes inscrits aux compétitions est disponible sur le site internet depuis l'onglet "Publication Inscription" à l'adresse suivante : <https://sites.google.com/view/inscription-tse/>

La date limite d'inscription aux courses est fixée 8 jours avant la date de l'épreuve. Conformément au règlement sportif UFOLEP, les pilotes qui ne respectent pas cette règle seront placés en fond de grille.

Si l'inscription est faite avant le Lundi à 23h59, 12 jours avant la course, le tarif d'engagement est normal, soit pour 2025, 75 €

Si l'inscription est faite à partir du Mardi, 11 jours avant la course, le tarif d'engagement est majoré soit pour 2025, 90 €.

Pour les pilotes désirant annuler leur participation : passé un délai de 5 Jours avant la course il ne sera plus possible de récupérer les engagements.

Lien espace d'inscription aux courses du TSE : <https://inscriptions.ufolep.org/c/club/82698/>

|                | ...                            | mar. | mer. | jeu. | ven. | sam. | dim. | lun. | mar.   | mer. | jeu. | ven. | sam. | dim.                       | lun. | mar.                           | mer. | jeu. | ven. | sam. | dim. | lun. | WE de la course |
|----------------|--------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|--------|------|------|------|------|----------------------------|------|--------------------------------|------|------|------|------|------|------|-----------------|
| inscription    | Règlementaire                  |      |      |      |      |      |      |      |        |      |      |      |      | fond de grille 1ere manche |      | Impossible                     |      |      |      |      |      |      |                 |
| Désinscription | Sans encaissement du règlement |      |      |      |      |      |      |      |        |      |      |      |      |                            |      | Avec encaissement du règlement |      |      |      |      |      |      |                 |
| Tarif          | Normal                         |      |      |      |      |      |      |      | Majoré |      |      |      |      |                            |      |                                |      |      |      |      |      |      |                 |

### ANNEXE 3 – Organisation des Chronos

Les essais chronométrés seront réalisés le samedi Après-Midi, Il n'y a pas d'essais chronométrés le dimanche, les pilotes qui arrivent après le début des essais chronométrés seront en fond de grille à la première manche.

L'ordre de passage des catégories sera adapté pour respecter un temps nécessaire de préparation entre chaque catégorie.

- Le nombre de séries est déterminé en fonction du nombre de pilotes inscrits dans la catégorie, une série pourra comporter maximum 8 pilotes.
- Les pilotes sont répartis dans les séries en fonction de leur classement au TSE le jour de l'épreuve. Les pilotes qui ne sont pas encore classés ou qui ne sont pas inscrit au TSE seront placés en fonction de leurs numéros de course après les pilotes classés. Pour la première course de la saison, c'est le classement de l'année précédente qui est pris en compte. Les nouveaux pilotes de la catégorie et les pilotes hors TSE seront placés en fonction de leurs numéros de course après les pilotes historiques de la catégorie
- Une fois les pilotes répartis dans les séries, l'ordre de départ des séries pour les chronos est tiré au sort. La position des pilotes dans la série en fonction du classement du TSE, Cette action déterminera le positionnement en pré-grille et l'enchaînement des départs. La répartition des pilotes dans les séries et l'ordre de départ des séries seront affichés.
- Chaque pilote doit se présenter en pré grille et sera positionné dans l'ordre défini par les commissaires de piste, en cas d'absence du pilote dans le temps imparti pour la mise en pré grille, le pilote ne pourra pas faire ses chronos et sera placé en fond de grille. Ce pilote pourra faire 3 tours de reconnaissance non chronométrés à l'invitation du directeur de course.
- Chaque pilote positionné en pré grille est considéré comme partant aux essais chronos, en cas de problème qui l'empêche d'obtenir un temps (problème mécanique en pré grille ou avant de passer la ligne de chronométrage, premier tour non bouclé), le pilote ne pourra pas refaire d'autres essais chronos et sera placé en fond de grille. Ce pilote pourra faire 3 tours de reconnaissance non chronométrés à l'invitation du directeur de course. S'il y a plusieurs pilotes en fond de grille, ils seront départagés par rapport à la position qu'ils avaient lors du tirage au sort pour les essais chronos.
- Le départ donné par le directeur de course est cadencé par le commissaire de piste de manière à ce que tous les pilotes de la série aient pris le départ avant que le premier pilote ait bouclé un tour. Si le pilote ne démarre pas immédiatement au signal du commissaire, il se verra attribué une pénalité de 5 secondes. En fonction de la géographie de la pré grille (suffisamment de place), le commissaire laisse de l'espace entre deux véhicules pour pouvoir lancer le pilote suivant en cas de problème mécanique. Le pilote avec le problème mécanique pourra être lancé s'il a résolu son problème dans le temps imparti de sa série, à l'appréciation du commissaire de pré grille. Néanmoins il n'est pas à l'abri d'une pénalité si son acte est intentionnel. En cas de difficulté géographique pour laisser de l'espace entre les pilotes, une nouvelle procédure de départ de la série sera effectuée pour les pilotes restant dans le cas d'un pilote à l'arrêt sur la pré-grille et bloquant le passage.
- Le premier pilote qui prend le départ de sa série déclenche le décompte de tours et le premier pilote qui a fait 5 tours la présentation du drapeau à damier pour tous les pilotes, tous les passages sur la ligne de chronométrage sont pris en compte et les pilotes seront classés aux essais chronométrés en fonction de leur meilleur temps.
- Il est de la responsabilité de chaque pilote de s'adapter en fonction du trafic sur la piste. Aucune réclamation ne pourra être revendiquée avec comme argument que le pilote a été gêné par un autre concurrent. En cas de tour lent, le pilote doit prendre des trajectoires adaptées pour ne pas pénaliser les pilotes sur un tour rapide. Des drapeaux bleus pourront être présentés au pilote pour lui signaler qu'un pilote plus rapide le suit et s'apprête à le dépasser.
- En cas de drapeaux rouge, le directeur de course prendra la décision de faire repartir ou pas la série de chronométrage en fonction des tours restant.
- En fonction du dégagement de poussière sur la piste, le directeur de course peut stopper une série de chronométrage pour réaliser un arrosage, il prendra la décision de faire repartir ou pas la série de chronométrage en fonction des tours restants.
- En fonction du dégagement de poussière sur la piste, le directeur le directeur de course peut demander un arrosage de piste entre 2 séries.

---

**Le présent règlement particulier a été validé par l'entité reprise à l'article 2, il est complémentaire au règlement sportif national 2024/2025. Il doit être validé par la Commission Nationale Sportive en application de l'article 24 du règlement sportif national.**

**Après validation par la CNS Auto, le présent règlement est adressé à chaque président et à chaque correspondant de club. Ceux-ci devront le porter à la connaissance de tous leurs pilotes et officiels.**

**[Pour toute information, n'hésitez pas à consulter le site de la CNS Auto](#)**

**[www.ufolep-cns-auto.fr](http://www.ufolep-cns-auto.fr)**